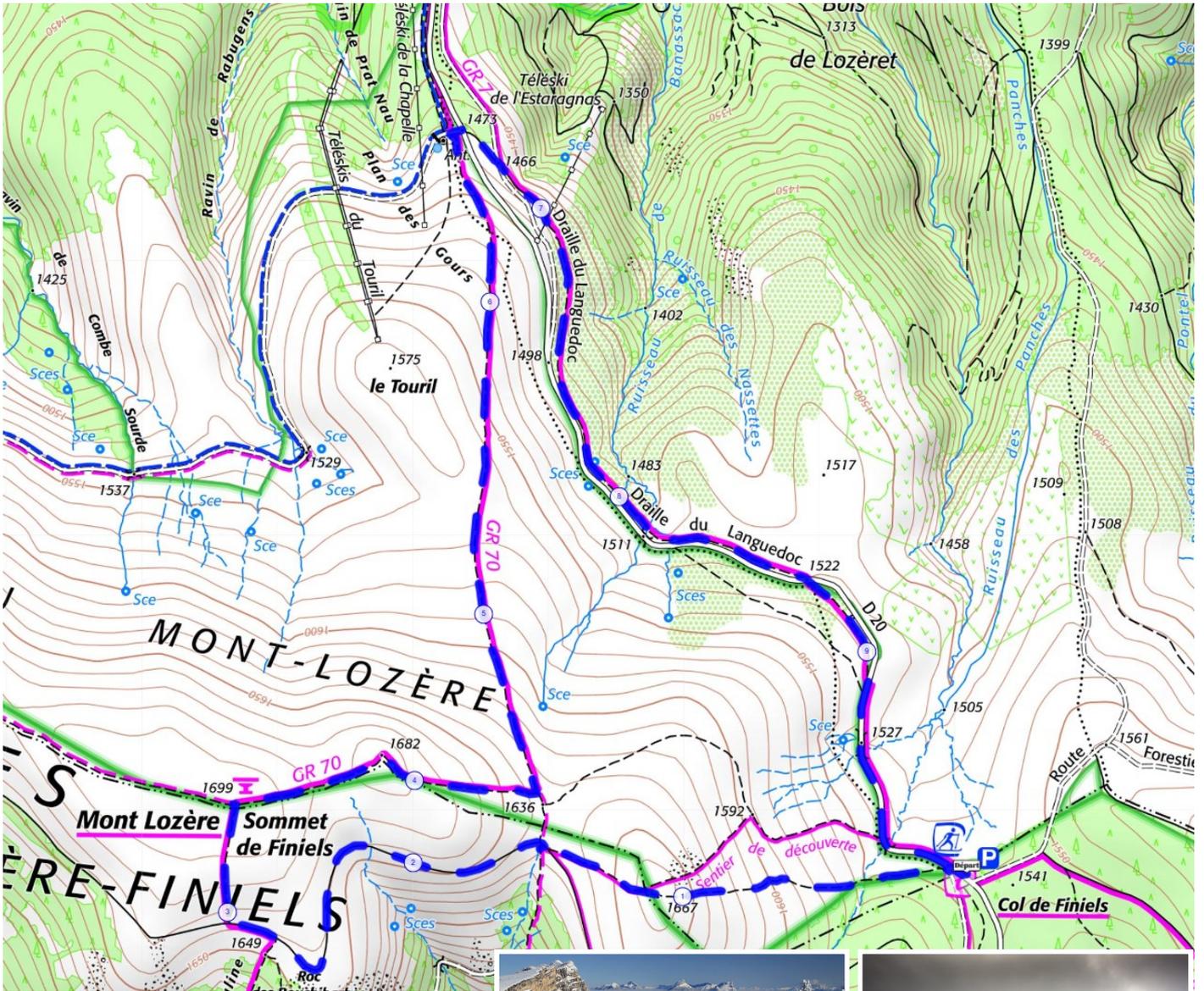




WEEK END

AU MONT LOZERE

le 11 & 12 JANVIER 2025



10 km  +257 m/-257 m



Saint-Victor sur Arlanc le 10/09/2024

LE MONT LOZERE SOUS LE MANTEAU BLANC

Séjour de randonnées sur 2 jours et 1 nuits

du samedi 11 janvier 2025 au dimanche 12 janvier 2025

Immatriculation Tourisme FR.....

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2024/2025 avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence 2024/2025 avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Programme détaillé en annexe.

Les participants sont attendus au parking d'Arlanc le vendredi à 6 h 30

Une rando raquettes à rythme normal pour randonneurs aguerris

Chaussures adaptées à la marche raquettes crampons

Organisateurs et responsables du séjour : Michel Jean-Marie

Accompagnateurs ; J.M. Michel (brevet fédéral et montagne ARN)

Nombre de participants : 5 au minimum 10 au maximum .

Déplacements : voitures personnelles avec covoiturage ou minibus :

Hébergement au Gîte le relais des cerfs

D'autres structures d'hébergement équivalentes peuvent être proposées en cas de nécessité.

de primes d'assurances facultatives.

TARIF du séjour PAR PERSONNE en chambre double

prix ferme et définitif non révisable). 105 €

Supplément chambre single 35 €

Ce tarif comprend :

La chambre + le repas du soir Les petits-déjeuners
Le pique-niques du dimanche midi.
L'accompagnement par un animateur montagne et raquettes a neige
Les frais de dossier et d'immatriculation tourisme .
La garantie assistance-rapatriement, incluse avec votre licence.
Les taxes de séjour

Ce tarif ne comprend pas :

Le covoiturage Ambert - le Mont Lozère environ **280 km comprenant aller - retour** + péage
le cas échéant

Les dépenses personnelles (boissons consommées au bar ou ailleurs, etc.).
Les pourboires.
Les assurances facultatives (annulation-interruption, bagages).

Tout ce qui n'est pas mentionné comme « compris ».

Inscription et conditions de paiement :

**Les personnes intéressées sont invitées à indiquer leur désir
de chambre individuelle (supplément de prix). 35 euros**

Attention : le nombre de chambres individuelles est limité.

Suivant le nombre de préinscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise au
15 novembre 2024.

En cas d'annulation, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par l'Association.

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du 15 octobre 2024 auprès des organisateurs
et est effective à réception du chèque d'arrhes non remboursable, à l'ordre des
« **Randonneurs du Plateau Casadéen** » d'un montant de **105 € / personne**, accompagné
du bulletin d'inscription et de l'assurance annulation facultative datés et signés de la même
date, ainsi que du chèque correspondant.

Envoi des imprimés (bulletin d'inscription, assurance annulation le cas échéant et chèque)
à :

JM MICHEL Tél : 006 47 52 37 03 Mail : rando43000@gmail.com

Adresse postale : MICHEL Jean marie 15 rue Jean Marotte 63220 Arlanc

Assurances facultatives :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

Frais de résolution ou d'annulation de l'inscription :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Annulation faite 3 mois avant la date du départ : restitution des sommes versées
- Annulation faite entre le 3ème et le 2ème mois avant la date du départ : restitution des sommes versées
avec une retenue de 50 € pour frais de dossier.
- Annulation postérieure à un mois : retenue de 100% du montant total du séjour.

Cession du séjour :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence

FFRandonnée valide ou d'un Pass-Rando-Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant , les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Les frais de dossiers (EIT et UEIT) et d'assurances ne sont pas remboursés en aucune manière dans tous les cas de figures.

Dispositions concernant les déplacements :

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule.

Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun au frais du déplacement.

Divers :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées. Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.